



COORDINATION DES ASSISES DE L'IMMIGRATION TUNISIENNE

Assemblée de la CAIT

METZ, Samedi 11 avril 2015

Suite à l'invitation de l'association « aigle de Carthage », nouvelle association adhérente, la CAIT a tenu sa 5^{ème} assemblée le 11 avril 2015 à Metz. Nous avons été honorés par la présence de Madame Salima SAADI, maire adjointe de Metz chargée de la politique de la ville.

Les débats ont porté sur les points suivants :

1) Structuration et fonctionnement :

- Un secrétariat composé d'un représentant par pays
- un projet de charte, de statuts et d'un règlement intérieur seront adoptés à la prochaine assemblée qui se tiendra début juin à Paris.

2) Mobilité, disparus, conditions de séjour, les migrants sub-saharien et réfugiés en Tunisie :

- un premier communiqué a été adopté concernant ce sujet.
- la délégation souligne les difficultés qu'encourent nos concitoyens en Italie (automaticité de perte du droit au séjour suite à 12 mois d'inactivité : un projet de création d'un centre de documentation est d'information est à l'étude et un appel à échanger sur les différentes législations dans les pays européens est lancé.

3) **la justice transitionnelle** : les participants ont affirmé leur attachement aux institutions constitutionnelles (une résolution a été adoptée).

4) **Les blessés de la révolution** : une motion de soutien a été adaptée.

5) **Le Haut conseil des tunisiens résidant à l'étranger** : a également fait l'objet d'une déclaration.

6) **Co développement, jumelage et action humanitaire** : un comité est chargé de faire un état des lieux des expériences existantes avec l'appui de YOUNGA Solidaire en Tunisie et Immigration Démocratie et Développement au Maroc.

7) Culture et enseignement de la langue arabe :

- nous réitérons nos demandes aux pouvoirs publics des pays d'accueil pour intégrer l'enseignement de la langue arabe dans les programmes d'enseignement public de chaque pays ;
- Les participants souhaitent faire émerger d'autres activités culturelles innovantes : les interventions feront l'objet d'une contribution écrite des uns et des autres.

8) 8) Communication de la CAIT :

- Une liste interne et une page Facebook resteront réservés aux associations membres de la CAIT et à leurs adhérents.
- Le sigle de la CAIT, (ci-joint) a été adopté ;
- Un appel aux associations membres de mentionner leur affiliation à la CAIT ;
- Un site internet sera mis en ligne

P/O Le secrétariat
Tarek Toukabri

C/O FTCT 23 RUE DU MAROC 75019 PARIS